



Vol œuvre d'art prescrit

Par **Tom Marc**, le **15/06/2018** à **23:53**

Bonjour,

Il y a 10 ans je me suis fait dérober un tableau lors d'un héritage. Mis à part des témoins, aucun justificatif papier n'existe comme quoi la personne en question m'a légué ce tableau. J'ai découvert, il y a peu, que ce tableau avait une très grande valeur (certainement plus d'1.000.000 d'€), ce que j'ignorai.

J'aimerais savoir quels recours puis-je avoir après tout ce temps sachant que je connais la personne qui me l'a volé et qui le possède certainement encore sans connaître sa valeur.

Merci de votre aide.

Par **Tisuisse**, le **16/06/2018** à **07:52**

Bonjour,

- 1 - Etes-vous héritier réservataire de la personne qui vous a légué ce tableau ?
- 2 - Est-ce que le défunt a laissé des héritiers réservataires ?
- 3 - Est-ce que ce legs à votre égard, est mentionné sur le testament du défunt ?

Selon vos réponses nous vous dirons ce qu'il est possible de faire.

Par **Tom Marc**, le **16/06/2018** à **08:50**

1- Non

2- Je ne sais pas mais 2 des ces petits neveux on hérité de son argent, et ses objet et tableaux on été donnés ou jetés je pense qu'a 98 ans elle ne connaissait pas la valeur du tableau qui lui avait été donné par le peintre qu'elle connaissait personnellement...

3- non mais il a été dit de vive voix devant plusieurs personnes notamment celle qui me l'a volé lors du déménagement de l'appartement, et ces descendants (les petits neveux)

Merci

Par **Tom Marc**, le **16/06/2018** à **08:52**

Ps Je n'avais aucun lien familial avec cette personne

Par **Tisuisse**, le **16/06/2018** à **09:19**

Donc, n'importe quelle procédure ne vous donnerait pas raison : pas de testaments en votre faveur, présence d'héritiers réservataires ou non. Inutile d'intenter quoi que ce soit.

Par **Tom Marc**, le **16/06/2018** à **09:22**

Oui mais la voleuse en question ne peut pas mettre en vente une telle chose sans l'avoir acquier légalement d'autant plus que tout le monde sais qu'elle me l'a volé même les petits neveux pourraient témoigner en ma faveur. Et il s'agit d'une œuvre dont le peintre est sans les grands musées pour ne pas le citer

Par **amajuris**, le **16/06/2018** à **09:55**

bonjour,

si vous ne disposez d'aucune preuve indiquant que ce tableau vous a été légué, et que la personne, héritier du propriétaire du tableau, qui en a la possession actuelle refuse de vous le remettre, il ne vous reste que la procédure judiciaire.

je vous conseille de consulter un avocat qui vous dira si une procédure a des chances d'aboutir en votre faveur.

salutations

Par **Tom Marc**, le **16/06/2018** à **09:58**

Très bien merci beaucoup, avant d'en arriver là je vais tenter une discussion avec la personne
.... merci